

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

**Séance du 12 Février 2025**

Date de la convocation au comité syndical : 06/02/2025

Secrétaire de séance : M. Christian DE BOISSIEU

Collège eau potable : 28 délégués en exercice

Nombre de délégués présents : 24

Nombre de votants : 25

Présents : *Abergement-de-Varey* : M. P DEYGOUT, M. L ROBERT; *Ambérieu-en-Bugey* : M. T DEROUBAIX, M. C DEBOISSIEUX, M. JM RIGAUD; *Ambronay* : M. BA NASSIA, M. F BUFFET; *Bettant* : M. E MAITRE, Mme F ROSTOUCHER; *Château-Gaillard* : M. E VINCONNEAU; *Douvres* : M. C LIMOUSIN, M. G BELLATON; *Oncieu* : M. D JACQUEMIN, Mme G SOUZY; *Saint-Denis-en-Bugey* : M. P COLLIGNON, M. G CAGNIN; *Saint-Jean-le-Vieux* : M. C BATAILLY, M. S MONNET; *Saint-Rambert-en-Bugey* : Mme J CANARD, M. G BOUCHON; *Torcieu* : Mme E BARBARIN, M. P COUPRIE; *Vaux-en-Bugey* : Mme F RABILLOUD, M F DESMARIS.

Excusés : *Ambérieu-en-Bugey* : M. J GUERRY pouvoir à M DEYGOUT; *Ambutrix* : M. D DELOFFRE et M. JC JOBEZ, *Château-Gaillard* : M. JP. THIBAUD; *Bettant* : M. G ROUYER; *Torcieu* : M. G VALERIOTI.

### Objet : Attribution d'une subvention à l'association « EauSoleil Rhône-Alpes »

L'association Ambaroise « EauSoleil Rhône-Alpes », qui œuvre dans le domaine de la solidarité internationale, réalise depuis 2002, avec la participation d'un groupe d'élèves du Lycée Professionnel Alexandre Bérard, des projets d'adduction d'eau potable pour de petites communautés rurales au MAROC.

Pour 2025, l'association a pour projet de poursuivre ses activités d'adduction d'eau par pompage solaire au Maroc :

- Deux projets d'accès à l'eau au Maroc à ANZOUR et TIZGUI avec chantiers jeunes pour les installations
- Deux missions de préparation des projets 2025
- Une mission de bilan et de formation suivi/maintenance sur les projets réalisés

Pour réaliser ces projets, l'association a sollicité une subvention de la part du SERA. Une subvention annuelle de 2 500,00 € était habituellement versée à l'association par le SIERA.

Monsieur le Président propose au Comité Syndical :

- D'attribuer à l'association EauSoleil Rhône-Alpes une subvention de 2 500,00€ au titre de l'année 2025

#### **Le Comité Syndical,**

Après avoir entendu l'exposé qui précède,  
Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **ATTRIBUE** à l'association EauSoleil Rhône-Alpes une subvention de 2 500,00€ au titre de l'année 2025

Fait et délibéré le 12/02/2025  
Thierry DEROUBAIX, Président

La présente délibération sera notifiée à Mme la Préfète de l'Ain.  
La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Lyon ou d'un recours gracieux auprès de la communauté, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre.  
Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée à ce même tribunal administratif dans un délai de deux mois.

Accusé de réception en préfecture  
001-250101839-20250217-D-2025-014-DE  
Date de réception préfecture : 17/02/2025